

Délibération n° 2019-003-090 du 13 mars 2019

Recommandations de France compétences sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage définis par les branches afin de favoriser leur convergence

Le conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, L. 6123-10, L. 6123-13 et L. 6332-14,

Vu le décret n°2018-1345 du 28 décembre 2018 relatif aux modalités de détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage,

Après en avoir délibéré le 13 mars 2019,

Décide :

Exposé des Motifs

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel pose deux principes :

- Les branches professionnelles ont la responsabilité du financement des contrats d'apprentissage, via les opérateurs de compétences (OPCO). Les OPCO prendront financièrement en charge les contrats d'apprentissage selon un niveau déterminé par les branches professionnelles et en application de principes fixés par décret.
- France Compétences doit émettre des recommandations auprès des branches professionnelles afin de faire converger les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

Le décret du 28 décembre 2018 précise que les branches professionnelles, par l'intermédiaire de leur commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) ou de leur commission paritaire de la branche professionnelle (CPBP), doivent déterminer un niveau de prise en charge pour chaque diplôme ou titre à finalité professionnelle relevant de leur périmètre pour le 1er février 2019 (transmission aux OPCO au plus tard le 1er février 2019).

L'OPCO de la branche commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie a transmis à France compétences, au cours du mois de février, les niveaux annuels de prise en charge des contrats d'apprentissage que cette dernière a définis pour les diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés par les apprentis des entreprises relevant de son champ.

La méthodologie utilisée pour l'émission des recommandations se fonde sur les données remontées par les branches et consolidées par les OPCO. Elle consiste à comparer les valeurs remontées par la branche pour chaque diplôme ou titre à finalité professionnelle aux valeurs globales remontées par l'ensemble des branches sur le diplôme ou titre à finalité professionnelle considéré afin de définir une valeur de référence permettant la convergence des niveaux de prise en charge, avec une marge de tolérance au regard de la dispersion des valeurs observées.

Article 1

Les recommandations de France compétences à la branche commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie, telles qu'annexées à la présente délibération, sont approuvées.

Elles visent les contrats d'apprentissage qui seront signés à compter du 1er janvier 2020, excepté les contrats d'apprentissage signés hors convention régionale qui seront pris en charge par l'OPCO à partir de 2019.

Article 2

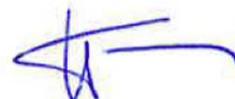
Ces recommandations seront notifiées à la présidence de la CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie dont relève la branche et transmises à la présidence de l'OPCO concerné ainsi qu'aux ministres chargés de la formation professionnelle, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement agricole et aux présidents des conseils régionaux.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 13 mars 2019

Le Président du conseil d'administration,
Jérôme TIXIER



Annexe : Recommandations de France compétences

Recommandations de France compétences à la Branche commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie

Les recommandations de France compétences sur les niveaux de prise en charge définis par la CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie pour les diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés par les apprentis des entreprises relevant de son champ sont les suivantes :

IDCC concernés : 1539

Libellé CPNE	Code de la formation	Libellé de la formation	Niveau de prise en charge défini par la branche	Niveau de prise en charge de référence recommandé	*Niveau de prise en charge minimum toléré	*Niveau de prise en charge maximum toléré
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	13511406	INFORMATIQUE (MASTER AVIGNON)	5464	6500	5482	8400
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	16531211	DIPLOME DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES PROGRAMME GRANDE ECOLE INSEEC BUSINESS SCHOOL	8488	10516	10033	10831
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	16531215	DIPLOME DE L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE DIJON - PGE	20256	10463	7000	12500

Libellé CPNE	Code de la formation	Libellé de la formation	Niveau de prise en charge défini par la branche	Niveau de prise en charge de référence recommandé	*Niveau de prise en charge minimum toléré	*Niveau de prise en charge maximum toléré
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	25025554	MAITRISE DE L'ENERGIE, ELECTRICITE, DEVELOPPEMENT DURABLE (LP LIMOGES)	3229	7919	6500	9775
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	25031266	MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES (LP LIMOGES)	5545	6655	6000	7500
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	25031279	METIERS DU MARKETING OPERATIONNEL (LP LORRAINE)	3709	6000	3868	7482
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	25032614	METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS (LP LYON 1)	5736	6012	5831	6695
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	25032697	METIERS DE L'INFORMATIQUE : ADMINISTRATION ET SECURITE DES SYSTEMES ET DES RESEAUX (LP TOURS)	4085	4400	4089	7700
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	32022709	FLUIDES-ENERGIES-DOMOTIQUE OPTION A GENIE CLIMATIQUE ET FLUIDIQUE (BTS)	8787	9385	8889	10500

Libellé CPNE	Code de la formation	Libellé de la formation	Niveau de prise en charge défini par la branche	Niveau de prise en charge de référence recommandé	*Niveau de prise en charge minimum toléré	*Niveau de prise en charge maximum toléré
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	32023305	ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT (BTS)	6937	9790	7024	10320
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	32025515	ELECTROTECHNIQUE (BTS)	8769	10500	8900	10815
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	32025516	SYSTEMES NUMERIQUES OPTION B : ELECTRONIQUE ET COMMUNICATIONS (BTS)	7628	9950	7863	10586
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	35031201	TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION (DUT)	8583	7975	7445	8381
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	35032002	METIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET (DUT)	5885	6760	5925	6963
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	50022136	PATISSIER (CAP)	4485	5995	4708	7583

Libellé CPNE	Code de la formation	Libellé de la formation	Niveau de prise en charge défini par la branche	Niveau de prise en charge de référence recommandé	*Niveau de prise en charge minimum toléré	*Niveau de prise en charge maximum toléré
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	50022139	CUISINE (CAP)	4682	5250	4687	8564
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	50031215	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE OPTION A : PRODUITS ALIMENTAIRES (CAP)	4150	5830	4329	6005
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	50032227	SIGNALETIQUE ET DECORS GRAPHIQUES (CAP)	5259	6087	5440	9525
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	2463120B	RESPONSABLE COMMERCIAL ET MARKETING (CNAM)	6574	8268	6806	8516
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	2503261T	METIERS DE L'INFORMATIQUE : ADMINISTRATION ET SECURITE DES SYSTEMES ET DES RESEAUX (LP LYON 1)	6236	6674	6252	7733
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	26C3260C	CONCEPTEUR DE SYSTEMES D'INFORMATION (3IL)	17400	8850	6000	14375

Libellé CPNE	Code de la formation	Libellé de la formation	Niveau de prise en charge défini par la branche	Niveau de prise en charge de référence recommandé	*Niveau de prise en charge minimum toléré	*Niveau de prise en charge maximum toléré
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	36C3120V	GESTIONNAIRE D'UNITE COMMERCIALE, OPTION GENERALISTE - OPTION SPECIALISEE (CCI FRANCE - RESEAU NEGOVENTIS)	8009	7206	6862	7500
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	36T32201	DESIGNER WEB (TP)	7381	9298	7411	9749
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	46X2550B	TECHNICIEN(NE) SERVICES DE LA MAISON CONNECTEE (RESEAU DUCRETET)	5033	6068	5638	8325
CPNEFP commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et d'informatique, de matériel, machines, de mobilier de bureau et de librairie	56M22110	PREPARATEUR(TRICE) VENDEUR(SE) OPTION CHARCUTERIE-TRAITEUR (CTM APCMA)	4638	6000	4696	7675

*Définition d'une marge de tolérance au regard de la dispersion des valeurs observées sur les diplômes ou titres considérés